



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

PROCES VERBAL SEANCE DU 21 OCTOBRE 2022

Ordre du Jour de la Séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation du P.V. de la séance précédente
3. Avenant de convention d'occupation entre la Commune et Orange (ex France Telecom)
4. Nouvelle convention à durée déterminée de 12 ans entre la commune et Totem
5. Rapport d'activité CC BLI 2021 - courrier
6. RPQS Eau Potable 2021 et RPQS Assainissement 2022
7. Point cantine RPI Montret Savigny
8. Mise à disposition agent BLI
9. Demande de subvention USEP BRESSE
10. Instauration de priorités à droite sur la traversée du bourg
11. Nouvelle signalétique des commerces
12. Vœux du Maire + médailles 15/01/2023
13. Distribution colis le 17 décembre
14. Demande de mise à disposition salle - Association MUSICALEMENT VÔTRE
15. Illuminations de Noël
16. Consommation électrique
17. Nomination d'un représentant commission liste électorale
18. Cérémonie 11 novembre
19. Questions diverses :
 - Devis Eurovia
 - Demande de subvention Lycée Fontaines

Délibérations votées :

L'an deux mil vingt-deux, le 21 octobre à 20 heures le Conseil Municipal de Montret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BESSON, Maire de Montret.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 14
- En exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 11
- Date de la convocation : 17/10/2022

Étaient présents : BESSON Stéphane, CHATELET Stéphane, DIOT Nadine, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, SCHEFFER Sabine, ZANOTTI Alain, CHASSOT Samuel, LACONDEMINE Aurélien, GAUTHIER Sophie
Excusés : BERRIER Bruno, COULON Aurore, LONJARRET Maxime

Délibération n° 2022/034 – 2022/034 Signature avenant ORANGE et nouvelle convention TOTEM

Monsieur La Maire expose au Conseil Municipal :

- L'avenant entre la Commune et Orange (ex France Telecom) pour réduire l'assiette de la convention initiale (80m² pour être portée à 60m²) et ramener le montant de la redevance à 1139,46€.
- Une nouvelle convention à durée déterminée de 12 ans entre la commune et Totem. Pour ce site et son matériel implanté, la redevance proposée pour les 20 m² d'emprise est de 1 500,00 euros soumis à une indexation à 2% annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'autoriser le Maire à signer l'avenant avec Orange et la nouvelle convention d'occupation avec Totem.

Délibération n° 2022/035 – Bresse Louhannaise Intercom' - Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu le projet de convention de mise à disposition établi conjointement avec Bresse Louhannaise Intercom' (ci-annexée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'APPROUVER la convention de mise à disposition à titre individuel de Madame Aurélie PERNIN, agent de Bresse Louhannaise Intercom' auprès de la commune de Montret à raison d'un temps de travail de 17,5/35ème maximum pour la période du 5 septembre 2022 au 31 décembre 2024.

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée à la présente.

Délibération n° 2022/036 – Attribution subvention à l'association USEP Bresse

Vu le but de l'association USEP Bresse de promouvoir le développement des activités sportives pour les enfants, pendant et hors temps scolaires, en complémentarité avec les projets des écoles.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière à l'association USEP France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'attribuer une subvention à l'association USEP France pour un montant de 300 €.

Objet : 2022/037 – Eclairage public - Modifications des conditions d'éclairage nocturne

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire au titre de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU : le Code Civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement ;

VU la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1, et notamment son article 41 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- D'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit ;
- Donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'EP, et dont la publicité en sera faite le plus largement possible.

Objet : 2022/038 - Plus-value pour implantation de deux arbres supplémentaires dans le cadre de l'opération de l'aménagement du bourg

Le maire présente au conseil municipal tout l'intérêt d'implanter deux arbres dans la cour de l'école afin de conserver la cohérence du projet de végétalisation et de désimperméabilisations d'un maximum de surfaces tout au long de la nouvelle voie cyclable et piétonne. En effet les travaux engagés depuis le mois d'août mettent en évidence l'absence totale de végétalisation au sein de la cour de l'école de Montret. Au-delà de la cohérence nécessaire pour l'implantation des végétaux dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg de Montret, l'implantation de ces deux arbres apporteront à terme des zones d'ombrages et de fraîcheurs aux enfants de l'école.

Aussi le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer les plus-values liées à l'implantation de ces deux arbres

- Réalisation de fosses d'implantation pour une valeur de 2577.40€ HT
- Fourniture et implantation de deux arbres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'autoriser le Maire à signer les plus-values liées à l'implantation de deux arbres

- Réalisation de fosses d'implantation pour une valeur de 2577.40€ HT
- Fourniture et implantation de deux arbres

Points abordés inscrits à l'ordre du jour:

1. Désignation du secrétaire de séance

Désigné secrétaire de séance M. LACONDEMINE Aurélien

2. Présentation du P.V. de la séance précédente

Présentation et signature du Procès-Verbal du 2 septembre 2022

5. Rapport d'activité CC BLI 2021 - courrier

Sabine SCHEFFER, expose le rapport d'activité de la Bresse Louhannaise Intercom'.

6. RPQS Eau Potable 2021 et RPQS Assainissement 2022

Le Maire présente les rapports de Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' 2022.

7. Point cantine RPI Montret Savigny

Le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas reçu les éléments nécessaires de la part de Monsieur BADET pour exposer le sujet convenablement.

Catherine JAILLET, part en retraite au 1^{er} décembre de cette année, le cantinier de Savigny a déposé son préavis.

L'association aurait en tête de faire une cuisine centrale sur Montret avec une liaison chaude pour Savigny. Comme moins de 400 repas véhiculés, pas besoin d'agrément.

10. Instauration de priorités à droite sur la traversée du bourg

Le Maire informe que la commune a été interpellée par le département pour mettre des priorités à droites sur toute la traversée pour casser la vitesse.

Il demande l'avis du conseil afin de ne pas prendre la décision seul.

Au vu des aménagements il est décidé de ne pas mettre de priorités à droite.

11. Nouvelle signalétique des commerces

Le Maire informe le conseil qu'il devient urgent de revoir la signalétique des commerces afin de les rendre visibles.

Réfléchir, avec l'aide éventuelle d'un professionnel, à la couleur, l'écriture, la taille,... en fonction de la législation en vigueur.

12. Vœux du Maire + médailles 15/01/2023

Le Maire et les adjoints proposent de faire les vœux du Maire le 15 janvier 2023 à 11 heures à la salle des Fêtes, la remise des médailles du travail (Pascal TRONTIN et Nathalie BESSON) et les félicitations aux jeunes diplômés seront faites le même jour.

13. Distribution colis le 17 décembre

Le Maire indique la date du 17 décembre pour la distribution des colis des aînés et demande aux élus d'être présents. Environ 35 colis seront distribués.

14. Demande de mise à disposition salle - Association MUSICALEMENT VÔTRE

Le Maire expose la demande de Monsieur DAVID, président de l'association Musicalement Vôtre, de RATTE, qui souhaiterait louer la salle annexe de la Maire, pour une répétition musicale. Cette salle est mise à la location pour un montant de 40€.
Le conseil décide d'accorder la location de cette salle à l'association Musicalement Vôtre.

15. Illuminations de Noël

Le Maire expose au conseil la question des illuminations de Noël en fonction de la réduction de l'éclairage public dans l'optique de la sobriété énergétique demandée par l'état.
Il est décidé de continuer à mettre en place les décorations comme les années précédentes.
Il est proposé de réfléchir à une décoration avec des figurines non animées et non lumineuses.

17. Nomination d'un représentant commission liste électorale

Le contrôle de légalité ayant précisé que les Adjoints au Maire, ne peuvent pas siéger à la commission de contrôle de la liste électorale, Monsieur le maire propose le nom de Samuel CHASSOT en titulaire et Alain ZANOTTI en suppléant pour siéger à cette commission.

18. Cérémonie 11 novembre

Le Maire rappelle la cérémonie du vendredi 11 novembre à 11H30, demande la présence des élus.

19. Questions diverses :

- Demande de subvention Lycée Fontaines

Le Maire expose la demande de subvention du Lycée fontaine pour un élève habitant la commune.
Il est refusé de donner une subvention au Lycée fontaine

- Journée secourisme

Le Maire donne la parole à Sophie GAUTHIER qui propose l'idée d'organisation d'une journée secourisme.
L'idée est bonne et pourrait faire partie de l'action sociale mais non faisable pour le moment. A garder pour une prochaine fois.

Montret le 21 octobre 2022,

Stéphane BESSON,
Maire.



Aurélien LACONDEMINÉ,
Secrétaire de séance.



